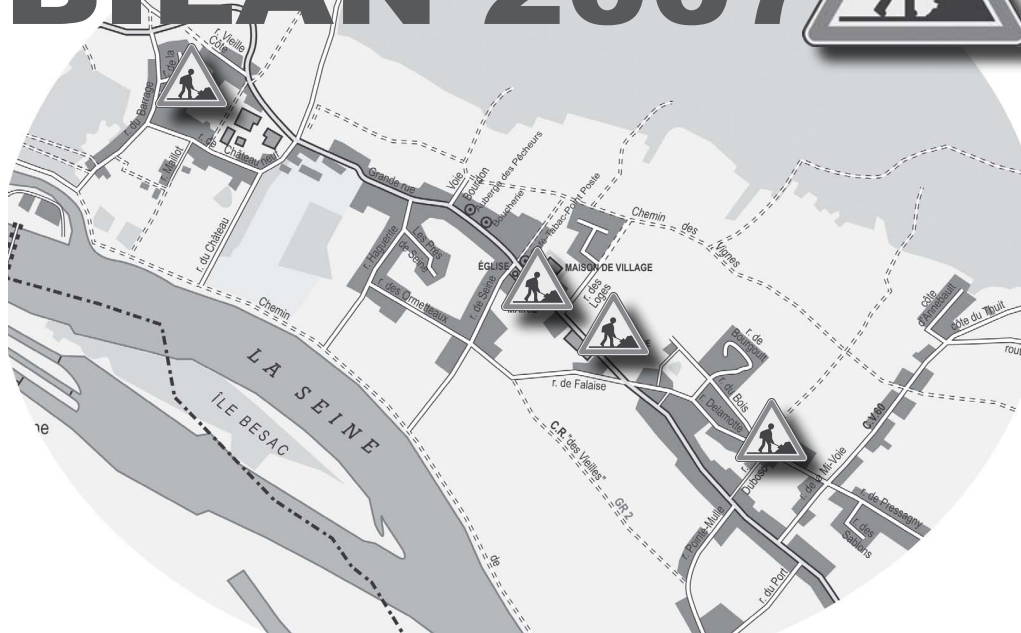




TRAVAUX : BILAN 2007



■ À deux mois de la fin de l'année, le temps est venu de faire le point sur l'avancement des travaux d'investissements programmés pour 2007, ainsi que sur les travaux et projets indépendants de la commune.

LIRE PAGES 8-9



L'INSEE a publié les enseignements du recensement effectué à Port-Mort en 2006 qui a dénombré 1 008 habitants. L'analyse de la photographie démographique fournie par l'organisme officiel nous permet de découvrir que si la population vieillit un peu, elle vit par contre de mieux en mieux.

LIRE PAGES 2-3



LE PERMIS DE CONSTRUIRE FAIT PEAU NEUVE

Depuis le 1^{er} octobre, s'applique le nouveau code de l'urbanisme. Cette réforme a eu pour

but de clarifier les relations entre le demandeur et l'administration. Si ceci a pour conséquence d'augmenter le budget consacré à l'urbanisme et surtout la charge de travail de la mairie, elle simplifie l'approche du demandeur.

LIRE PAGE 3

Éditorial

PAR GUILLEMETTE ALQUIER

Ce journal de notre bel automne vous présente outre les articles des associations bien sûr au rendez vous, un point sur les travaux en cours et un bref aperçu de la réforme des permis de construire. Bien entendu, la suite des articles sur l'histoire de notre village n'a pas été oubliée et c'est l'histoire du barrage construit par la société Gustave Eiffel qui est à l'honneur cette fois ci. Je suis sûre que lors de vos promenades en bord de Seine, vous porterez un autre regard sur cet édifice, je suis sûre également que vous en profiterez pour observer les grèbes huppés, foulques macroules, hérons et autres oiseaux qui animent nos berges et le fleuve.

Je vous souhaite donc une bonne lecture et d'agréables promenades en ces derniers jours d'automne.



Le succès du Marché de Noël 2006 a permis de financer une sortie pour 56 enfants au parc d'attractions du Bocasse.

Afin de réitérer cette expérience, le Comité des Fêtes en appelle à vous pour préparer la 7^e édition du Marché qui aura lieu le samedi 1^{er} décembre.

LIRE PAGE 5

SOMMAIRE

• Éditorial	1
• Recensement 2006	2-3
• Le permis de construire fait peau neuve	3
• Amicale des Anciens Combattants	4
• Associations	5
• Histoire du barrage N°. 2 : Histoire d'un pertuis...	6-7
• Point sur les travaux achevés, en cours et à venir	8-9
• Histoire du barrage N°. 2 : Suite	10-11-12
• Compte rendu de conseil municipal	13
• Divers & Jeux	14-15
• À votre service	16

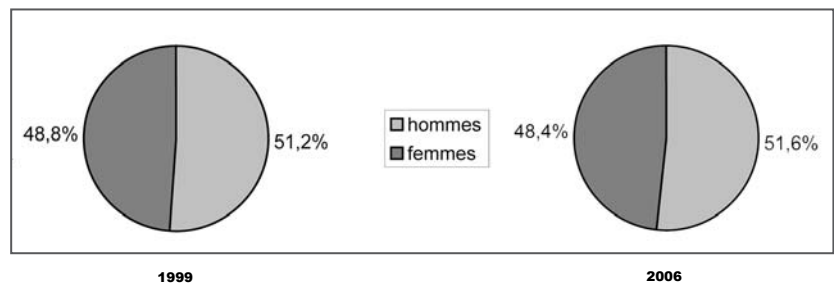
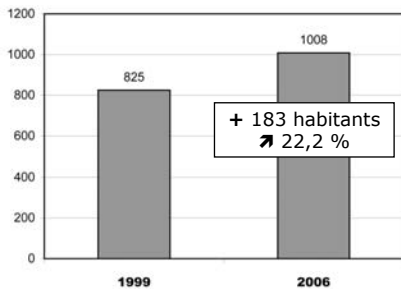


L'HISTOIRE DU BARRAGE CONTINUE...

LIRE PAGES 6-7-10-11-12

LA POPULATION DE PORT-MORT VIEILLIT UN PEU, MAIS VIT DE MIEUX EN MIEUX

La population de notre commune, désormais riche de plus d'un millier d'habitants, compte un peu plus d'anciens qu'à la fin du siècle dernier, mais elle dispose d'un habitat de plus en plus confortable, et se développe plus rapidement que celle du reste de notre département, lui-même en tête dans ce domaine pour tout l'ouest de la France, dans le cadre du développement du grand ouest parisien. Tels sont quelques un des principaux enseignements apportés par l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques qui vient de publier l'analyse du recensement effectué chez nous l'année dernière.



Cela avait été annoncé dès le début de l'année, **Port-Mort compte désormais de manière officielle 1 008 habitants**, contre seulement 825 dénombrés à l'occasion du précédent recensement national, qui avait été effectué en 1999. Mais au-delà de cette première information brute, la « première description de la population et des logements » que l'Insee vient d'adresser à la mairie permet de dégager une très intéressante photographie de notre commune, et du développement qu'elle a connu au cours des sept dernières années.

Pas d'authentification légale avant fin 2008

Au total, une douzaine de graphiques, dont le détail peut être consulté sur le site Internet de l'organisme¹ constituent le fruit de cette étude. Certes, celle-ci est présentée comme « préliminaire », et « sans valeur juridique » tant que cette nouvelle « population légale » de la commune ne sera pas authentifiée par décret, en principe fin 2008. Mais elle n'en permet pas moins d'affirmer dès à présent que notre commune se porte bien.

D'abord, tout simplement parce qu'elle a connu un développement particulièrement important : depuis la fin du siècle dernier, sa population a augmenté de 183 habitants, ce qui représente une progression particulièrement importante, de très exactement 22,2 %, soit une moyenne de plus de 3 % par an. Ce développement s'avère nettement plus important que celui constaté au niveau départemental, et même régional : depuis le précédent recensement, l'Eure a vu sa population croître de 0,7 % par an, celle de la région Haute-Normandie de seulement 0,4 % en raison du très faible développement de la population en Seine Maritime, de l'ordre de 0,1 % par an. À Port-Mort, la « poussée démographique » tend donc à se rapprocher de celle constatée dans le grand ouest parisien, qui s'élève à 0,5 % par an dans les Yvelines, et à 0,6 % dans le Val d'Oise.

Un développement homogène

Si l'on en revient plus précisément à Port-Mort, il apparaît que le développement de la population s'est effectué de manière particulièrement homogène ces dernières années, les répartitions par sexe et par tranche d'âge ne variant pas de manière vraiment significative. Tant chez les hommes que chez les femmes, la majorité

des habitants de la commune se situe toujours dans la tranche d'âge 40-59 ans, même si celle-ci tend à baisser légèrement par rapport à 1999, de manière un peu plus marquée pour les hommes : 35 hommes et 38 femmes en 1999, contre 34 hommes et 35 femmes l'an dernier. Par ailleurs, sans que l'on puisse en dégager de véritable signification en dehors sans doute du hasard des naissances, on compte toujours un peu plus de jeunes garçons que de jeunes filles dans la commune : dans la tranche 0-19 ans, on dénombre en effet toujours près d'une trentaine d'habitants de sexe masculin, contre une vingtaine de sexe féminin. Cependant, les femmes semblent vouloir combler leur retard : en 1999, elles n'étaient que 21 dans cette tranche d'âge, contre 23 recensées l'an dernier. Mais pour l'instant, la proportion hommes - femmes reste relativement stable et majoritairement masculine dans la commune, dont 51,6 % des habitants étaient de sexe masculin en 2006, contre 51,2 % en 1999. Chez les seniors, c'est-à-dire dans la tranche d'âge 60 ans ou plus, la stabilité domine également : on y comptait 34 pormortais l'an dernier, soit exactement le même nombre qu'en 1999. Seule variation dans ce domaine alors qu'à la fin du siècle dernier on dénombrait 16 hommes et 18 femmes dans cette tranche d'âge, 17 personnes de chaque sexe y figuraient l'an dernier...

L'habitat se développe positivement

Mais aussi, si notre commune se porte bien, c'est parce que son habitat s'est développé de manière positive, notamment avec une accession à la propriété et un confort de plus en plus marqués. En sept ans, le nombre des logements a augmenté de 11,9 % dans la commune, passant de 385 à 431. Au total, 376 ménages vivaient l'an dernier à Port Mort, contre 305 en 1999. Le « sang neuf » arrivé dans la commune vient parfois de très loin puisque, comme le révèle l'Insee, sur les 940 habitants de la commune âgés de plus de cinq ans recensés l'an dernier (c'est-à-dire ceux qui étaient déjà vivants en 1999, lors du précédent décompte) 14,1 % habitaient auparavant une autre région française, voir même à l'étranger. Mais à l'inverse, 85,9 % habitaient la même région, dont 72,1 % la même commune, et 69 % le même logement.

Pour revenir sur ce chapitre logement, l'Institut révèle également que l'accroissement de l'accession à la propriété constitue une réalité particulièrement concrète à Port-Mort : la proportion

de propriétaires de leur logement y a elle aussi très nettement progressé. Elle est passée pour les résidences principales de 87,5 à 92 %. Sur les 431 logements recensés, 376 constituaient des résidences principales, soit une proportion de 87,2 %, en nette hausse par rapport à 1999, époque à laquelle celles-ci ne représentaient que 79,2 % de l'habitat disponible. Par ailleurs, le fait que les portmorts soient de plus en plus des résidents permanents de la commune se confirme par un autre chiffre : on ne comptait plus que 46 résidences secondaires l'an dernier chez nous, contre 66 en 1999. Enfin, il apparaît également que les conditions d'habitations se sont sensiblement améliorées sur cette période : désormais près de 85 % des résidences principales disposent de cinq pièces ou plus. Une conséquence logique du fait que l'âge moyen du « parc immobilier » de la commune se soit sensiblement abaissé en sept ans, la proportion d'habitations construites depuis moins de 50 ans passant de 65,9 % à 70,7 %, tandis que l'on compte désormais à Port-Mort 14,6 % d'habitations construites depuis moins de dix ans.

¹ www.insee.fr

■ JEAN-PAUL CROIZÉ

Un nombre de chômeurs en hausse, mais qui reste dans la moyenne nationale

Sur les 494 personnes recensées dans la population active de Port-Mort en 2006 par l'Insee, seulement 451 disposaient d'un emploi, un total de 43 se trouvant alors au chômage. Ce chiffre semble constituer une forte hausse du nombre de demandeur d'emploi par rapport au précédent recensement, au cours duquel seulement 28 chômeurs avaient été dénombrés, sur un total de 394 « actifs ». Mais la mise en proportion de ces valeurs relativise les choses : l'an dernier, le pourcentage de sans emploi par rapport à la population totale de la commune ne dépassait pas 4,3 %, tandis qu'il s'élevait 8,7 % des « actifs », soit sensiblement autant qu'au niveau national. Certes, en 1999 la proportion de Port - mortais qui n'avait pas de travail ne s'élevait qu'à 7,1 % de la population active. Mais au total, alors que voici sept ans le « taux d'activité » des 15-64 ans qui habitaient la commune ne s'élevait qu'à 66,3 % de la population, celui-ci se montrait meilleur en 2006, atteignant 72,8 %.

Parallèlement, la proportion des « inactifs » (retraités ou pré-retraités) a sensiblement augmenté dans la commune, passant de 15,8 % en 1999 à 19,4 % l'an dernier.

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

LE PERMIS DE CONSTRUIRE FAIT PEAU NEUVE !



LE 1ER OCTOBRE 2007
LE PERMIS DE
CONSTRUIRE CHANGE !



Depuis le 1^{er} octobre, s'applique le nouveau code de l'urbanisme. Cette réforme a eu pour but de clarifier les relations entre le demandeur et l'administration. Si ceci a pour conséquence d'augmenter le budget consacré à l'urbanisme et surtout la charge de travail de la mairie, elle simplifie l'approche du demandeur.

En effet, le nombre de déclarations possibles est réduit considérablement, puisque ce chiffre passe de 16 à 4. **Il n'existe plus désormais que 3 types de permis :**

- Le permis de construire,
- Le permis d'aménager (pour lotissements...),
- Le permis de démolir,

et une déclaration préalable, correspondant grosso modo à l'ancienne déclaration de travaux.

Autre modification importante : la garantie pour le demandeur des délais d'instruction. En effet, dès le dépôt de la demande, celui-ci connaîtra le délai après lequel sera délivré le permis ou l'autorisation.

Les délais impartis sont les suivants :

- 1 mois pour une déclaration préalable
- 2 mois pour un permis de construire
- 3 mois pour les autres

Si une prolongation est nécessaire, elle sera notifiée dans le premier mois suivant le dépôt. Passée cette date, il n'y a plus de prolongation possible. La liste des travaux soumis à déclaration est aujourd'hui exhaustive ainsi que celle des travaux sur constructions existantes. L'est également la liste des pièces à fournir, aucune autre pièce ne pourra être demandée par l'administration.

Voici quelques exemples parmi les cas les plus fréquemment rencontrés :

- Travaux dans la maison sans modification de surface ni de façade :
⇒ Pas de formalité
- Transformation d'un garage en chambre d'habitation :
Surface > 10 m² ⇒ Déclaration préalable
Surface < 10 m² ⇒ Pas de formalité (sauf modification affectant la façade)
- Création d'une ouverture dans un mur : ⇒ Déclaration préalable
- Édification d'une clôture : ⇒ Déclaration préalable, car la commune a un P.O.S.¹
- Mise en place d'un velux : ⇒ Déclaration préalable
- Mise en place d'une fenêtre sur le toit avec rehausse du toit : ⇒ Déclaration préalable
- Mise en place d'une fenêtre avec rehausse du mur et du toit : ⇒ Permis de construire
- Construction d'une véranda :
Surface > 20 m² ⇒ Permis de construire
Surface < 20 m² ⇒ Déclaration préalable

La mairie se tient bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous pouvez également télécharger les formulaires et obtenir des renseignements sur les nouvelles modalités de la loi sur les sites Internet suivants :

- ⇒ www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr
- ⇒ www.service-public.fr

Dans tous les cas, les demandes sont toujours à déposer en mairie.

¹ Plan d'Occupation des Sols.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Contrairement à certaines rumeurs circulant dans le village, seulement le hameau de la Roque, le barrage et une partie du premier garage en bas de la rue du Barrage sont concernés par la zone de protection « SEVESO ». Cette zone contraint les constructions à venir.

Tous les autres quartiers de Port-Mort ne sont pas touchés par celle-ci, les modalités et les conditions d'obtention d'un permis de construire restent inchangées.

ACTUALITÉS & PROGRAMME D'ACTIVITÉS



■ Décès d'un ancien porte-drapeau

Triste nouvelle au retour de vacances en apprenant le décès de Lucien VASSEUR un ancien combattant qui a été notre porte-drapeau avant de rejoindre sa maison de retraite, il y a plusieurs années.

Nous regrettons de ne pas avoir eu la possibilité de lui rendre les honneurs lors de ses obsèques.

ADIEU CHER AMI, REPOSE EN PAIX...

■ Nouveau secrétaire d'État

Depuis le 19 juin 2007, M. Alain MARLEIX est le nouveau secrétaire d'état chargé des Anciens Combattants. Il remplace donc M. Hamelaoui MEKACHERA.

Pour les conjoints survivants de ressortissants de l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants), une allocation dite différentielle peut être obtenue si les ressources mensuelles sont inférieures à 550 € durant l'année qui précède la demande, (des actions sont menées pour que ce plafond de ressource soit porté à 780€).

NOTRE PROGRAMME POUR LES PROCHAINS MOIS :

■ Cérémonie du 11 novembre

Nous vous rappelons que cette cérémonie se déroulera selon le planning habituel suivant :

- Rassemblement et vente du bleuet de France devant l'ancienne mairie - 11 h.
- Messages de M^{me} Alquier et des Anciens Combattants - 11 h 20.
- Dépôt de gerbe et minute de silence.
- Hymne national chanté par des enfants de l'école de Port-Mort - 11 h 30.
- Le verre de l'Amitié sera servi dans la Maison de Village vers 11 h 45 - 12 h 30.

■ Repas à l'Auberge des Pêcheurs

Vendredi 16 novembre, 12 h

Comme tous les ans, nous proposons aux adhérents, leur famille et amis, un repas amical et sympathique à l'auberge des pêcheurs. Un bon moment à passer ensemble en dégustant un repas confectionné par un maître en la matière ! Le menu typiquement Normand comprend bien entendu le traditionnel sorbet au calva avant un magret de canard rôti, fromage, dessert, café, etc..

■ Téléthon 2007

Aucune activité a priori. Nous avons prévu de faire un don à cette association, au nom de notre Amicale.

■ Choucroute à la Maison de Village

Dimanche 16 décembre, 12 h

Comme tous les ans, nous proposons une excellente choucroute de M. et M^{me} LUCET accompagnée d'une bonne bière pression ou vin blanc puis dessert et café, le tout avec musique et danses pour un petit entraînement avant Noël.

ENSUITE NOUS SERONS EN 2008,

ET APRÈS LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE NOUS AURONS :

■ Assemblée générale et galette des rois

Samedi 5 janvier 2008

Le planning est le suivant :

- 15 h - 16 h : Assemblée générale de l'association
 - 16 h - 18 h : Galette des rois offerte par l'Amicale
- Ce sera l'occasion de payer sa cotisation 2008 (15 €) et pour ceux qui ne l'aurait pas eu de recevoir notre calendrier 2008.

■ Buffet campagnard

Ce sera le samedi 15 mars 2008 dans la Maison de Village. Nous en reparlerons.

■ MICHEL MARTINOVITCH



■ Rassemblement devant le monument aux morts en novembre 2006.

■ Foire-à-tout

dimanche 16 septembre 2007

Malgré un petit désagrément au début de notre installation, vite résolu par le comité des fêtes, nous avons passé une excellente journée avec la complicité de la météo qui a été très clémente ce qui était devenu plutôt rare ces derniers temps ! Les divers objets que nous avons vendus, notre chamboule tout et notre panier garni nous ont permis de récolter un peu plus de 200 € net ce qui est plutôt satisfaisant.

Le panier garni a été pesé par M^{me} LUCET pour un poids de 9,170 kg exactement. Ce panier, d'une valeur de 30 € environ a été gagné par Lionel LAJEUNESSE qui a donné le poids le plus juste. Bravo Lionel !



■ Lionel Lajeunesse a su jauger au plus juste le poids du panier garni de l'Amicale lors de la foire-à-tout du 16 septembre dernier.

COMITÉ DES FÊTES & A.L.P.M.

UNE SORTIE POUR LES ENFANTS RÉUSSIE GRÂCE AU MARCHÉ DE NOËL 2006

Le rendez-vous avait été convenu pour le 1^{er} septembre 2007 à 9 h 30 sur le parking de l'école avec les 56 enfants inscrits à la sortie « Parc du Bocasse ». On lit sur les visages que beaucoup se demandent où on les emmène...

Arrivés à destination, les groupes se sont rapidement faits. Nous entrons dans le parc. Après la pause déjeuner, les groupes se dispersent. À partir de ce moment, les sourires ne vont plus quitter leurs visages. Les attractions s'enchaînent, et les pauvres accompagnateurs que nous sommes ont parfois du mal à les suivre, et surtout à sécher entre deux attractions aquatiques. Heureusement, les ados qui ont été formidables, nous ont bien secondés.

À 18 h, nous avons dû quitter Bocasse à contre cœur pour rejoindre le car. Les plus jeunes, tombés dans les bras de Morphée, n'ont rien vu du voyage de retour. À 19 h 30, les parents nous attendaient sur le parking de l'école. Petits et grands ont ainsi passé une excellente journée.



CETTE EXPÉRIENCE EST DONC À RENOUVELER !

C'est pourquoi nous faisons appel à vous aujourd'hui pour préparer la 7^{ème} édition du **Marché de Noël** qui aura lieu

LE SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2007
à la Maison de Village

Les personnes qui le souhaitent peuvent réaliser des objets* (cadeaux, déco, confitures...) qui seront mis en vente ce jour là.

**Possibilité de remboursement des matières premières.
Nous consulter.*

Nous sommes à la recherche de fournitures telles que :
Laine, tissus, grands calendriers muraux, grands cartons
d'emballage propres, grillage fin, chutes de bois, ardoises,
pommes de pin, fruits...

Renseignements au 06.85.41.57.69 ou 02.32.52.22.98.

3^E BOURSE AUX JOUETS ANCIENS RASSEMBLEMENT DE VOITURES & MOTOS ANCIENNES

La 3^e bourse aux jouets anciens et son rassemblement de voitures et motos anciennes a cette année bénéficié d'un bel ensoleillement en deuxième moitié de journée après une matinée soumise à un brouillard persistant... Brouillard qui dû rebuter certains propriétaires de belles mécaniques au vu du faible nombre de véhicules présents. Néanmoins, les « anciennes » qui avaient fait le déplacement présentaient fort belle allure comme en témoigne la superbe Simca V8 Présidence présentée ci-dessous.



Peu d'exposants de jouets également à l'intérieur de la Maison de Village : « un décalage de date plus ou moins forcé a entraîné un concours de dates malencontreux, avec deux autres manifestations de grande ampleur dans la région le même jour » explique Franck Plaquet, initiateur de ces événements, proposés par le Comité des Fêtes.



NOUVEAU !

Une boîte à lettres « Associations » (Comité des Fêtes et ALPM) est désormais disponible pour tous les pormortais qui souhaitent déposer des coupons réponse pour les différentes manifestations, ou simplement nous communiquer leurs suggestions ou remarques.

Celle-ci est située dans la cour de la mairie, sur la première porte marron à gauche.

DATES À RETENIR :

Manifestations dans la Maison de Village

24 novembre	Soirée Beaujolais « coq au vin », 20 h
1 ^{er} décembre	Marché de Noël, 9 h
1 ^{er} décembre	Tournoi de tarot, 20 h
23 décembre	Noël des enfants, 14 h
3 février 2008	Trivial Poursuit, 14 h



Nous avons vu dans le précédent numéro que le barrage est situé sur un fond rocheux qui entraînait de forts courants. Le passage de ce rapide a été en fait une évolution d'aménagement. En effet, bien avant la décision d'ériger la construction que nous connaissons aujourd'hui, d'autres installations furent utilisées. Avant d'évoquer le chantier de construction du barrage de Port-Mort/Notre-Dame-la-Garenne, nous allons faire un peu d'histoire de navigation et de barrages.

Du Moyen-Âge à la Renaissance, le mot « écluse » désigne un vannage simple - du latin « *aqua exclusa* » : *eau séparée*. S'il s'agit d'un ouvrage de navigation, il est alors précisé « écluse de navigation », c'est-à-dire, un pertuis.

C'est en rapprochant progressivement deux pertuis encadrant un bassin qui deviendra le sas que l'on évoluera vers l'écluse, par l'étape intermédiaire du bassin à portes marinières. On est passé graduellement du pertuis archaïque, dangereux et très consommateur d'eau à l'écluse « moderne » par l'étape intermédiaire du bassin à portes marinières ou « paléo écluse » qui consiste en un vaste bassin servant de sas, encadré en amont et en aval par des pertuis.

Par la suite, on ne cessera de perfectionner le système, mais le principe restera le même. On emploiera parfois, au lieu des portes busquées traditionnelles, des portes à guillotines ou des portes dites « secteur », ou encore des clapets plongeants. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la chute maximale des écluses ne dépasse guère quatre mètres, car le système de vannes plates ne fonctionne plus sous une pression trop forte. C'est l'invention de la vanne cylindrique par l'ingénieur Moraillon à la fin de ce XIX^e siècle qui va permettre la construction d'écluses de haute chute dépassant cinq mètres : sur un cylindre vertical, les pressions s'annulent, et l'on n'a aucun mal à lever une telle vanne.

Sur les registres paroissiaux, vers 1760, ainsi que sur l'inventaire des biens en 1792, nous trouvons comme professions : chef du pertuis, aide à la manœuvre au pertuis, employé au pertuis.

Nous savons donc que le passage de la chute d'eau de Port-Mort s'effectuait à l'aide d'un pertuis (voir ci-contre) tout comme celle de Poses. C'est durant les années 1850-1852 que les premiers aménagements en écluses ont lieu à Port-Mort et à Poses.

Ces premières écluses sont alors placées sur le bras du Goulet. Il y aura trois écluses sur ce bras, une à l'emplacement actuel de Notre-Dame-la-Garenne et deux autres plus en amont, ces deux dernières ayant perdu leur nécessité, seront démantelées en 1927.

L'apparition des écluses marqua une rupture en supprimant les célèbres et difficiles pertuis de Poses et de Port-Mort. Mais le tirant d'eau restait néanmoins limité, barrant le tonnage transporté.

L'aménagement de ces équipements fut promu par la loi du 6 avril 1878 et les travaux inscrits au budget de la nation : la loi avait pour but de porter le tirant d'eau à 3 mètres entre Rouen et Paris et c'est de cette loi que découle l'ensemble des aménagements barrages et écluses actuels qui s'échelonnent jusqu'à Paris, dont celui qui nous intéresse, Port-Mort / Notre-Dame-la-Garenne.

Voici quelques chiffres significatifs des tonnages arrivés à Paris par la navigation en Seine :

- 520.000 tonnes à la fin XVIII^{ème},
- 5.000.000 tonnes en 1882 après le premier aménagement des écluses,
- 9.000.000 de tonnes en 1909 suite à l'aménagement du fleuve avec des barrages.

UN PERTUIS, C'EST QUOI ?

Le lit d'un cours d'eau suit une pente naturelle d'amplitude variable. L'homme, au cours des siècles, a inévitablement cherché à corriger cela dans le but d'irriguer, de créer des biefs pour alimenter les moulins en énergie hydraulique ou simplement pour maintenir le niveau d'eau sur les parties navigables. Ainsi furent construites des chaussées¹ plus ou moins élevées afin de créer des seuils. Le besoin de franchissement de ces barrages pour passer d'un bief² à l'autre initia il y a plus de 2000 ans le besoin d'aménager des ouvertures dans ces ouvrages : les premiers *pertuis* ou *écluses à déversoirs* virent alors le jour. D'une hauteur de 0,5 m à 2 m, ils permettaient aux bateaux de franchir la chute créée par le barrage.

Les pertuis pouvaient être fermés par divers systèmes de vannage amovibles en bois, plus ou moins commodes, également appelés *portes marinières* et étaient souvent accolées à des moulins. Les meuniers s'occupaient de la fermeture et de l'ouverture des portes marinières. Ils ne touchaient aucune rétribution pour ce travail et étaient de surcroît tenus de procéder à leur entretien. Ils ne voyaient donc pas d'un bon œil l'arrivée d'un bateau.

En effet, les lâchés d'eau occasionnés par l'ouverture des portes marinières libéraient un flot dont profitaient les bateaux mais le passage d'un bief à l'autre exigeait des écourues³ massives de plusieurs dizaine de milliers de mètres cubes, (ce qui correspondait au débit du cours d'eau pendant plusieurs heures) et faisait perdre aux meuniers un temps précieux de production.

Outre que périlleux, ce système provoquait donc non seulement un gaspillage d'eau et de temps, mais générait des conflits entre marinières et meuniers...

Synonymes : Porte marinière, porte à bateaux, porteau, navière, pas, passelis, voye, voie.

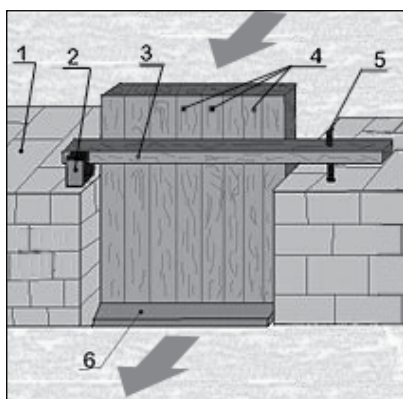
UN PERTUIS : DIS, COMMENT ÇA MARCHE ?

FONCTIONNEMENT D'UN PERTUIS

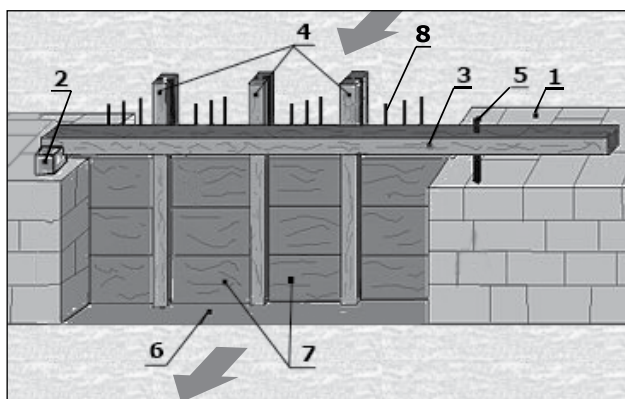
Le pertuis ou porte marinière est l'ancêtre de l'écluse « moderne ». Plusieurs mécanismes de vannage étaient utilisés et les trois plus fréquemment utilisés ont été les suivants :

- Le **pertuis à aiguilles** : C'est une porte constituée d'aiguilles de bois d'une section de 8 cm environ et d'une longueur n'excédant pas 3,5 m (en fonction de la hauteur du pertuis), mises côte à côte, maintenues par un *heurtoir* sur le *radier*⁴ du fond et par la *volée*, pièce de bois articulée qui les maintient dans la partie haute. Une fois les aiguilles enlevées, la volée pivote sur le côté, autour du *chandelier*, pour laisser passer le bateau.
- Le **pertuis à planchettes** : Des planchettes de bois appelées aussi *apparets* ou *bouchures*, de 30 à 40 cm de large sur 20 à 30 de haut, munies d'un long manche, sont glissées entre les aiguilles (ou *pointeaux*) rainurés pour les recevoir.
- Le **pertuis à tampes** : Les *tampes* sont des madriers de section carrée d'environ 20 cm de côté, et longs de 4 à 6 m, empilés horizontalement les uns sur les autres afin de former une bouchure. Les tampes sont maintenues dans des rainures verticales, les coulisses, ménagées dans les bajoyers⁵, de l'ouvrage. C'est la porte la plus simple à réaliser et à manœuvrer ; elle préfigure les systèmes de porte à relevage des écluses telle que celle qui équipe aujourd'hui l'écluse principale de N.-D.-de-la-Garenne.

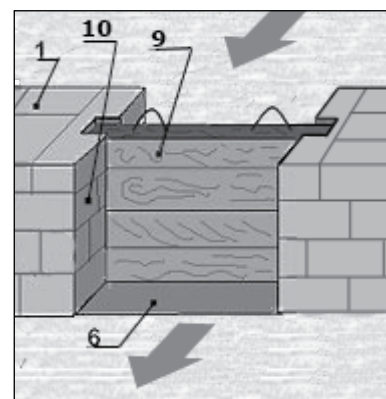
Ce système est encore très couramment employé, non pour faire passer des bateaux, mais pour isoler une écluse ou un bief afin de l'assécher pour y effectuer des travaux.



PERTUIS À AIGUILLES



PERTUIS À PLANCHETTES



PERTUIS À TAMPES

1 Chaussée ou barrage. - 2. Butée. - 3. Volée. - 4. Aiguilles ou pointeaux. - 5. Chandelier. - 6. Heurtoir de radier. - 7. Planchettes, apparets ou bouchures. - 8. Manche de planchette. - 9. Tampes. - 10. Bajoyer.

FRANCHISSEMENT D'UN PERTUIS



■ Dangereux et pénibles, les pertuis imposaient aux bateaux remontant d'être halés dans la chute d'eau grâce à un cordage arrimé en amont avec l'aide d'un treuil, d'attelages animaux ou humains, ou d'une combinaison de ces moyens.

LEXIQUE

¹ **Chaussée** : Partie fixe d'un barrage, en maçonnerie. - ² **Bief** : À l'origine, canal artificiel d'amenée des eaux vers un moulin. Par la suite, le terme s'est étendu à la portion de rivière comprise entre deux moulins, puis enfin à la partie de canal comprise entre deux écluses. Le « f », qui est d'introduction récente (on écrivait « biez », ou même « bié » jusqu'au XIXe siècle), se prononce ou non selon les régions. - ³ **Écourue** : Opération qui consiste à ramener une rivière à son niveau d'étiage naturel, et même à l'assécher, en ouvrant simultanément les pertuis de tous ses barrages puis en les refermant en commençant par l'amont. La mise à sec ainsi effectuée permet d'intervenir sur les ouvrages et les biefs qui ont besoin de réparations, de curage, etc. Pour une efficacité optimale, l'on pratique l'écourue à partir du plus loin possible en amont du ou des lieux où doivent s'effectuer les travaux, et l'on referme les pertuis les uns après les autres, en commençant toujours par l'amont, de manière à assécher le plus longtemps et le plus parfaitement possible la zone de travaux. - ⁴ **Radier** : Fond maçonné d'un ouvrage fluvial comme une écluse ou un pertuis. Plate-forme maçonnée sur laquelle est édifié un ouvrage hydraulique : pont, barrage.... - ⁵ **Bajoyer** : Paroi latérale de l'écluse ou du pertuis. Etymologie : ancien français bas jouer (de « joue »).

➤ **Avalant** (descendant), les bateaux attendaient en amont assez loin de la porte, et les mariners s'assuraient qu'il n'y avait personne en aval. Quand les mariners avaient ouvert la porte marinière, ils attendaient qu'un courant régulier s'établisse. Puis le flot généré par l'ouverture emportait le bateau. Les mariners dirigeaient alors l'embarcation à l'aide de perches, assistés éventuellement d'un cordage arrimé à un pieu de liage fixé en amont sur la rive et qui maintenait l'embarcation dans l'axe de l'ouverture. Les meuniers assuraient la fermeture de la porte.

➤ **Remontant**, le bateau s'approchait de la porte, proue face au courant, et s'amarrait au pieu de rencontre. Puis un marinier descendait du bateau, et fixait l'amarre au pieu de liage. Après l'ouverture de la porte par les mariners, le bateau était tiré à contre courant à l'aide d'un treuil, d'un attelage de chevaux ou de bœufs, voire d'hommes, ou d'une combinaison des trois. L'utilisation du seul treuil - *guinda*, sur les bateaux de Loire - pouvait s'avérer périlleuse car ces treuils n'étant pas équipés de cliquet, si l'un des huit mariners nécessaire à la manœuvre venait à lâcher prise, bateau, cargaison et équipage se retrouvaient à l'eau...

POINT SUR LES TRAVAUX ACH

Nous sommes à deux mois de la fin de l'année, le temps pour nous de faire un point sur les travaux d'investissements programmés pour 2007.

Tout d'abord quelques explications sur le fonctionnement d'un budget investissement.

Chaque année le budget est voté aux environs du 15 avril, les chiffres des différentes dotations et recettes ne parvenant aux communes que vers cette date. Aucune dépense d'investissement ne peut être faite avant l'adoption par le conseil municipal du budget, hormis les restes à réaliser de l'année précédente.

En sus de la gestion budgétaire, les communes doivent aussi gérer leur trésorerie. Le vote des recettes est une chose, la rentrée de celle-ci en est une autre. Tout comme un ménage les communes rentrent leurs revenus mensuellement. Si un poste de travaux d'un montant important est décidé sans emprunt, cela peut nécessiter plusieurs mois de rentrée de trésorerie pour en assumer le financement.

Les investissements peuvent également être subventionnés. Suite au vote du budget le conseil municipal doit solliciter ces subventions auprès des services concernés. Dans certains cas les travaux ne peuvent débuter avant l'obtention de la subvention. Après accord de la subvention, le code des marchés publics oblige les collectivités publiques à consulter les entreprises par appels d'offres. Ces appels d'offres durent environ un mois à un mois et demi. Après l'ouverture des plis, les ordres de services aux entreprises retenues, ne peuvent pas être faits avant dix jours francs minimum. Tout cela explique pourquoi beaucoup de travaux prévus ne peuvent pas être mis en œuvre avant le deuxième semestre de l'année en cours.

En 2007, les travaux suivants étaient prévus en dépenses d'investissement :

☑ Ont été réalisés :

- Enfouissement des réseaux
- Stores maternelle et cantine
- Chauffage maison de village
- Tableau électrique église

➤ Sont à venir :

- Terrain de boules
- Sécurité routière village
- Toiture dépendance mairie

☑ DESSERTE GAZ

La desserte de gaz du hameau de Châteauneuf par Gaz de France est maintenant terminée. La mise en service en gaz est effective à partir du 29 octobre. Pour le reste du village, nous n'avons pas de précisions sur une date d'extension, mais nous redemanderons celle-ci à chaque appel d'offre de délégation de service public qui sera fait par le syndicat.

☑ TABLEAU ÉLECTRIQUE ÉGLISE

Il a été refait au mois d'août.

➤ TOITURE DÉPENDANCE MAIRIE

Elle va être faite par les employés de la commune courant novembre.

➤ NOUVELLE BOUCHERIE - ALIMENTATION GÉNÉRAL

Les travaux d'aménagement de la nouvelle boucherie ne dépendent pas directement de la mairie mais de la C.C.A.E.. Au démarrage difficile dû à la difficulté de trouver des entrepreneurs afin de les réaliser, ceux-ci ont pris une bonne vitesse de croisière. Les travaux avancent rapidement et devraient être achevés pour la fin décembre. L'ouverture de la boucherie aura donc lieu début 2008.



■ Câblage électrique, isolation, aménagement d'ouvertures sont en cours dans les locaux de la nouvelle boucherie qui ouvrira début 2008.

EVÉS, EN COURS ET À VENIR...

☑ CHAUFFAGE MAISON DE VILLAGE

Les travaux ont été effectués durant la première quinzaine du mois d'octobre. Cette installation a été accomplie avant l'obtention de la subvention de l'Etat, car l'hiver approchant nous ne pouvions pas laisser la maison de village sans chauffage. Bien sûr la demande de subvention court toujours. La maison de village dispose maintenant d'un système chauffage à pompes à chaleur.

➔ TERRAIN DE BOULES

Il va voir le jour sur la place de la maison de village. Nous attendons que le chauffage soit posé afin de retirer la cuve de gaz souterraine sans que les engins de terrassement endommagent le terrain de boules.

➔ SÉCURITÉ ROUTIÈRE VILLAGE

Suite aux réunions de la commission de sécurité élargie, plusieurs aménagements ont été décidés comme l'installation d'un feu tricolore « au vert récompensé » devant l'école. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général pour le financement de cette mise en sécurité. Nous avons reçu l'accord d'octroi de celle-ci le 27 octobre 2007, et l'appel d'offre vient d'être lancé. Nous espérons que ces travaux pourront être réalisés d'ici fin janvier 2008.

☑ STORES MATERNELLE ET CANTINE

L'installation a été réalisée par l'entreprise au début du mois de juillet.

☑ ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphone dans les rues Delamotte et Dubosc : les travaux ont eu lieu cet été aux mois de juillet et août. Ces travaux délégués au syndicat d'électricité sont presque terminés, nous attendons que France Télécom vienne reprendre les branchements pour pouvoir procéder à l'arrachement des poteaux

E
de dépen-
après un
prises
de croisiè-
achevés

➔ NOUVELLE BOULANGERIE

Le permis de construire est en cours et le financement a été trouvé par nos futurs commerçants. Les formalités de session du terrain par la commune vont être accomplies dans les semaines à venir. La nouvelle boulangerie devrait ainsi ouvrir ses portes d'ici la fin du premier semestre 2008.

CONSTRUCTION ET CONFRONTATIONS

Contrairement aux idées reçues les Ets Eiffel n'étaient pas les maîtres d'œuvres de l'ouvrage mais seulement attributaires d'un lot du marché. Les travaux furent divisés en trois lots :

• Premier lot : « **Dérivation éclusée de N.-D.-de-la-Garenne** »

Le rehaussement des écluses existantes fit l'objet d'un appel d'offre le 19 juin 1879 et l'entreprise adjudicataire fut les Ets. PREGERMAIN Frères de Saint-Pierre-la-Garenne pour un montant de 1.747.749 francs. Le montant total des travaux à l'achèvement, le 15 novembre 1884, s'élèvera à 2.040.964 francs.

• Deuxième lot : « **Construction du barrage de la retenue de N.-D.-de-la-Garenne, ouvrages accessoires** »

L'appel d'offre pour les constructions des emprises maçonnées du barrage eut lieu le 26 avril 1881 et fut adjugé à l'entreprise Conrad ZSCHOKKE pour un montant de 2.528.096,22 francs. Le montant définitif à l'achèvement des travaux, le 5 décembre 1888, se montera à 2.891.514,37 francs.

• Troisième lot : « **Superstructures métalliques** »

L'adjudication de la construction de toutes les parties métalliques et mobiles eut lieu le 3 octobre 1881 et fut remportée par les Ets. Gustave EIFFEL pour la somme de 778.930,73 francs.



Le lot des Ets. Eiffel ne représentait qu'environ 13 % du montant total des travaux, par contre c'était la partie la plus visible de la construction. L'ensemble du chantier s'étala sur dix années de 1879 à 1889 et fut suivi par l'ingénieur Émile NOUGUIER. Le barrage fut mis en service fin décembre 1888.

La mise en oeuvre devait être impressionnante. Il faut s'imaginer l'ensemble :

- Chaque pilier du barrage était isolé par des bardages avec à côté une embarcation munie d'une locomotive à vapeur, alimentée en permanence par des briquettes de houille afin de pomper toute l'eau à l'intérieur des zones ainsi délimitées.
- Des barges faisaient des allers et retours pour ravitailler les chaudières en combustible.
- Il fallait rajouter à ces bateaux, ceux qui transportaient les pierres et les matériaux.

Les pierres provenaient de deux carrières sur Port-Mort, une à Châteauneuf et la seconde au Thuit, ainsi que d'une carrière sur les hauts de Vernonnet, au hameau d'Heurgival (voir carte p. 12). Ces pierres étaient acheminées sur des barges de Vernonnet



■ Après la construction du barrage visible au loin, le bétail a retrouvé son libre accès aux berges de la Seine pour s'abreuver.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE
Ponts et Chaussées. — Navigation de la Seine (3 Section, 2 Division)

RETENUE DE N.-D.-DE-LA-GARENNE

BARRAGES ET OUVRAGES ACCESSOIRES

Adjudication à Evreux, en l'Hôtel de la Préfecture le MARDI 26 AVRIL 1881, à 1 h. après midi

Le MARDI 26 avril 1881, à une heure après midi il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de l'Eure, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de la navigation de la Seine (3 section, 2 division), dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction des barrages de la retenue de Notre-Dame-de-la-Garenne.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Barrage de Port-Mort (Maconneries.)	2.084.345 fr. 25 c.
Ouvrages accessoires.	611.614 25
Exhaussement du barrage de Notre-Dame-de-la-Garenne.	72.856 27
Total.	2.768.815 fr. 77 c.
Somme à valoir.	271.004 90
Total général.	3.080.000 fr. 00 c.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. — OBJET DE L'ADJUDICATION. — Construction des barrages de la retenue de Notre-Dame-de-la-Garenne, savoir : le barrage de Port-Mort, les ouvrages accessoires, et l'exhaussement du barrage de Notre-Dame-de-la-Garenne.

2. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

3. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

4. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

5. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

6. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

7. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

8. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

9. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

10. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

11. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

12. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

13. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

14. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

15. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

16. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

17. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

18. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

19. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

20. — DÉSIGNATION DES PIÈCES DU PROJET. — Voir le plan, le profil et les coupes en élévation et en plan, joints au cahier des charges.

Evreux. — E. QUETTER, Imprimeur, rue Chartraine, n° 37. 1881

■ Adjudication « des travaux de construction des barrages de la retenue de N.-D.-de-la-Garenne » pour un montant total de 3.080.000 fr. le 26 avril 1881.

à Port-Mort. L'extraction des moellons occasionna une levée de boucliers des pormortais contre l'arrêté préfectoral autorisant l'occupation temporaire des parcelles E 480, 517 et 518. Sur la E 480 se trouvait le tombeau de Saint-Ethbin et sur les deux autres les ruines de l'église de Saint-Martin-de-Châteauneuf. Les habitants s'opposèrent aussi contre l'exploitation du rocher situé au dessus de ces ruines. Une pétition du 11 août 1879 appuyée par le Conseil municipal fit changer d'avis le préfet qui rapporta son arrêté.

Les bords de Seine étaient couverts de stockage de matériaux et d'engins, des appontements provisoires avaient été établis sur la Seine. Les abords du fleuve étaient tellement occupés qu'une plainte des riverains et exploitants agricoles arriva en préfecture car il leur était impossible de mener leurs bétails près de l'eau pour les abreuver. La préfecture imposa aux entreprises l'aménagement d'un abreuvoir provisoire au bout de la rue Haguerite (à l'époque *ruelle Renault*). Au total, vingt sept propriétaires riverains du chantier furent expropriés pour cette construction.



La construction des emprises maçonnées par les Ets Zschokke sous la coordination de M.DAUBIN fit intervenir un nouveau procédé mis au point par Conrad Zschokke pour couler les fondations du barrage. Ce système de fondation à air comprimé était employé pour la seconde fois après avoir été testé sur les écluses de Saint-Malo l'année précédente.

UN CHANTIER À RISQUES...

La fin de la construction du barrage de Port-Mort coïncida à l'édification de la tour Eiffel, construite en 1887-1889 pour l'Exposition universelle de 1889 à Paris, ville dont elle est devenue depuis le symbole. Émile NOUGUIER participa ardemment à la construction de celle-ci. Le chantier de la tour Eiffel pu s'anoblir de n'avoir à déplorer aucun accident mortel.

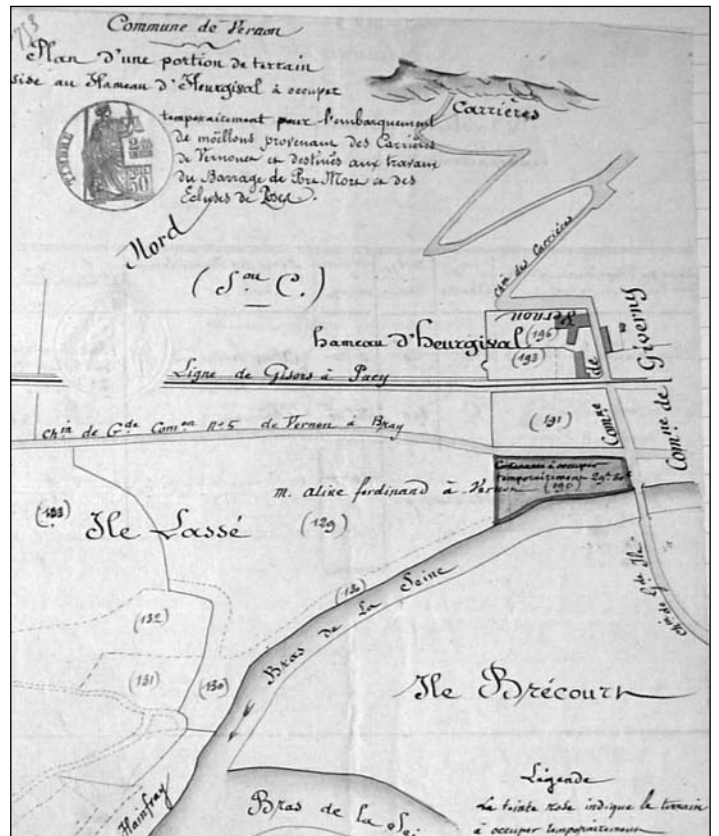
Ce ne fut le cas sur le chantier du barrage de Port-Mort :

- M. FONTAINE décédé le 7 février 1881, suite un éboulement dans la carrière sur la rive droite de la Seine dans le hameau de Châteauneuf. Il était employé par les Ets. Pregermain Frères.

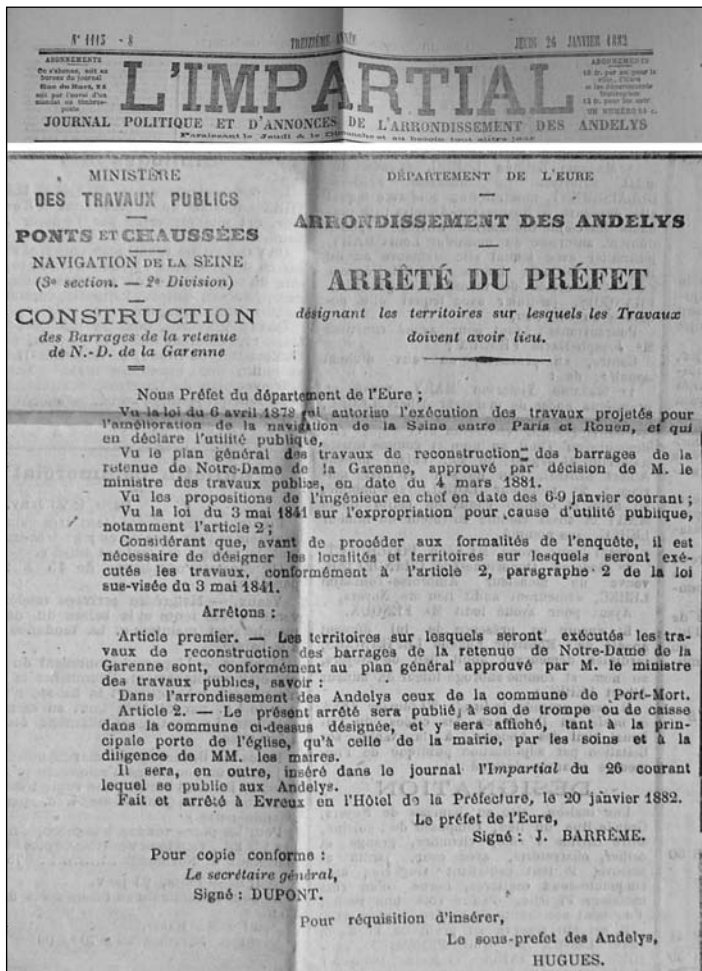
- M. Narcisse MONTAILLER décédé le 24 mai 1883, préposé à l'alimentation en briquettes de houille des locomotives de pompage. Il est tombé sur la tête après s'être pris les pieds dans un cordage. C'était également un ouvrier des Ets. Pregermain Frères, né à Port-Mort le 17 août 1861.

- M. Isidore LOEFFER décédé le 15 juin 1884, chauffeur aussi de locomotives dans la même entreprise. Il reçut un coup brutal d'une bielle lors d'une opération de graissage. Il était natif de Senonches (Eure-et-Loir) où il avait vu le jour le 24 mars 1840.

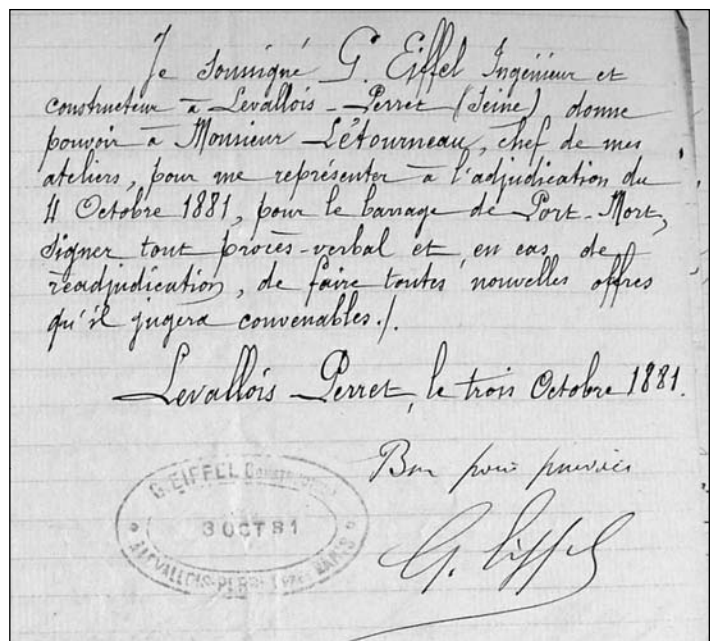
- M. Jean RICOT décédé le 29 mars 1883, menuisier aux Ets Zschokke, préposé à une scie circulaire il reçut un éclat de bois dans le cerveau.



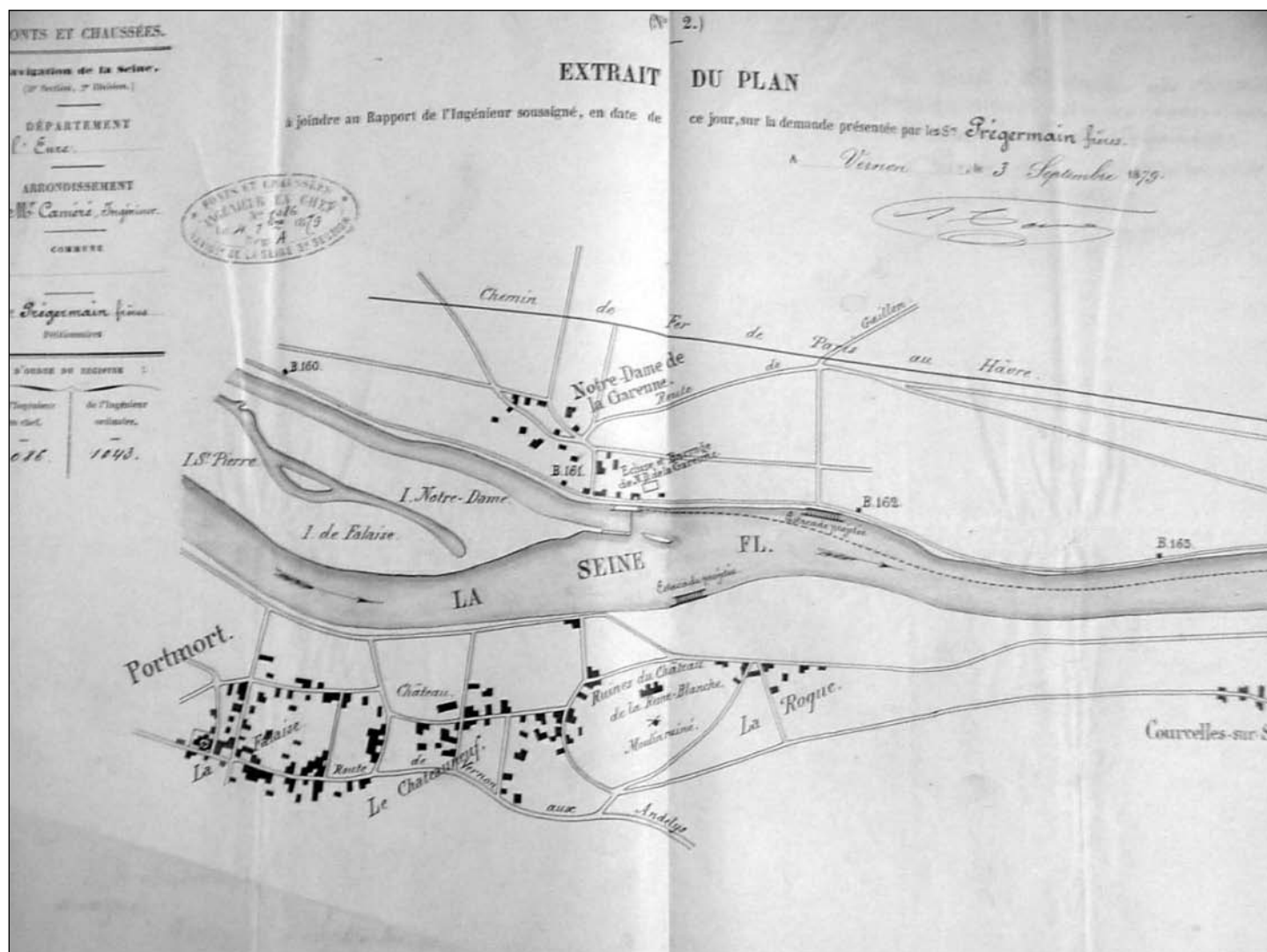
■ Plan de situation des carrières situées au dessus du hameau d'Heurgival sur les hauts de Vernonnet d'où furent extraites une partie des pierres du barrage.



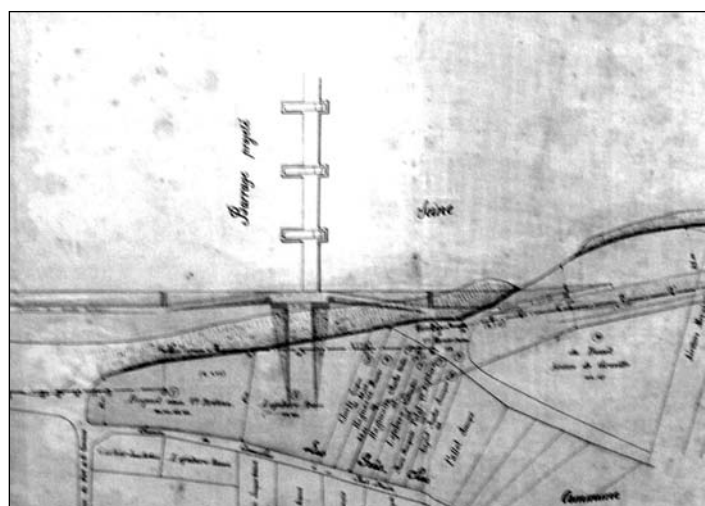
■ Arrêté du 20 janvier 1882 désignant les territoires sur lesquels les travaux de construction devaient avoir lieu, à savoir « dans l'arrondissement des Andelys, ceux de la commune de Port-Mort ». Cet arrêté fut publié « à son de trompe ou de caisse » dans Port-Mort et y fut affiché « tant à la principale porte de l'église, qu'à celle de la mairie ».



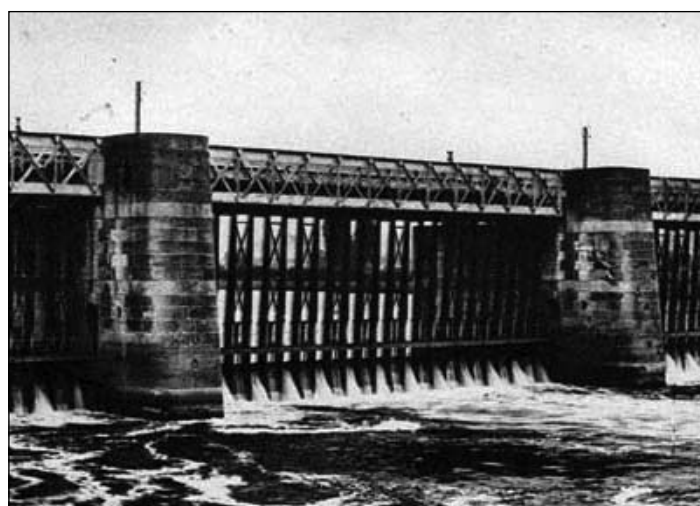
■ Pouvoir donné par Gustave Eiffel à son chef d'ateliers M. Létourneau pour le représenter à l'adjudication du 4 octobre 1881 pour le barrage de Port-Mort.



■ Extrait d'un plan de l'écluse et barrage de N.-D.-de-la-Garenne fourni par les Ponts et Chaussées sur la demande des Ets. Pregermain frères.



■ Plan du barrage projeté et détail des parcelles affectées par la construction.



■ Le barrage de Port-Mort utilise une version moderne du principe de vannage à aiguilles et appareils - pertuis à planchettes - afin de réguler le flot du fleuve.

■ CHRISTIAN LORDI & ALAIN CLERFEUILLE
SOURCES :
ARCHIVES EIFFEL
WWW.WIKIPEDIA.ORG
LEXIQUE FLUVIAL & BATELIER PROJET BABEL : [HTTP://PROJETBABEL.ORG/FLUVIAL/](http://PROJETBABEL.ORG/FLUVIAL/)
PERTUIS ? : [HTTP://PAGESPERSO-ORANGE.FR/FOURMUSSON/FOURMUSSON2.HTML](http://PAGESPERSO-ORANGE.FR/FOURMUSSON/FOURMUSSON2.HTML)

Dans le N°. 43 de Janvier 2008,
Découvrir le dernier volet
de l'histoire du barrage :
PORTRAIT DES ACTEURS PRINCIPAUX

■ Chauffage Maison de Village

Plusieurs entreprises ont soumissionné. La commission d'ouverture des plis s'est réunie en date du 12 septembre 2007. Parmi les entreprises qui ont répondu aux critères techniques de la demande, la SARL Guy LEBLANC à Évreux a été retenue.

Le montant des travaux s'élève à 42 351,32 € TTC pour la pose et la fourniture des pompes à chaleur air/air réversibles et à 2 556,78 € TTC pour le démontage de l'ancienne chaufferie gaz.

Le Conseil Municipal charge M^{me} Alquier de signer le marché avec l'entreprise retenue.

■ Emprunt

Compte tenu des prévisions budgétaires et des investissements en attente de facturation ou en attente de commencement des travaux, le prêt d'un montant de 30 000 € aura certainement besoin d'être réalisé avant la fin de l'année.

M^{me} Alquier est chargée de négocier ce prêt et de signer tout document relatif à cette démarche.

■ Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Gaillon

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et notamment des points risquant d'intéresser notre commune. Les conseillers sont notamment interpellés par les cercles des secteurs de risques technologiques Seveso (Z1 et Z2). De ce fait, une partie du village se trouve classée dans le périmètre éloigné, particulièrement le hameau de la Roque. La rue du Barrage est pour partie concernée, juste avant les premières constructions (hormis un garage).

Le Conseil Municipal émet une observation par rapport à cette zone en demandant à ce que de nouvelles activités « Seveso » ou entreprises polluantes ne soient plus implantées dans cette zone en raison de la proximité des habitations.

■ Demande d'un proprétaire en matière d'urbanisme

Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a donné son accord pour procéder à un échange parcellaire pour créer une allée d'accès nécessaire au branchement de réseau pour rendre un terrain constructible. Cependant, nous devons auparavant nous rapprocher de la DDE pour étudier la faisabilité de cette demande.

Notre règlement d'urbanisme stipule, en matière d'implantation des constructions une clause : « *En cas de retrait, celui-ci sera minimum de 5 mètres et au maximum de 45 mètres à partir de l'alignement* ». Le chemin qui borde le terrain n'est pas considéré comme chemin d'accès vu sa largeur. L'implantation par rapport au chemin rural n° 4 pose le souci d'un éloignement de la construction par rapport au compteur. La meilleure des solutions serait de créer un chemin d'accès au terrain sous forme d'une petite route qui pourrait ensuite rentrer dans le domaine public et qui rendrait compatible la construction avec la clause de retrait minimum.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce principe à condition que les frais nécessités par cette opération soient à charge du pétitionnaire. M^{me} Alquier se propose de contacter les demandeurs pour leur soumettre cette solution.

■ Classement de la rue des Loges dans la voirie communale

Les riverains de la rue des Loges ont souhaité céder à la commune la voirie et les espaces verts de leur lotissement. L'acquisition par la commune en a été fait au moyen d'un acte en la forme administrative.

Auparavant, le classement d'une route dans la voirie communale était soumis à une procédure d'enquête publique. Nous avons trouvé un commissaire enquêteur (élu d'une autre commune) qui se proposait de mener bénévolement l'enquête mais qui n'a pas pu exercer sa mission en raison des compétences de la Communauté de Communes et de nos adhésions conjointes.

Depuis peu, les Code de l'Urbanisme (R 318-10) et de la Voirie Routière (L 141-3) dispensent les communes de cette procédure si tous les co-lotis donnent leur accord pour la cession et si « l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour passer les voies et réseaux dans le domaine public et le classement de la rue des Loges dans la voirie communale.

Cette délibération sera transmise à la C.C.A.E., service Voirie, pour intégration de la rue en objet dans la voirie communale.

■ QUESTIONS DIVERSES**□ Plan départemental d'élimination des déchets**

M. Chomienne qui a pris connaissance du dossier indique les principaux objectifs de ce plan :

- la maîtrise des coûts,
- la valorisation des déchets et la réduction des effets toxiques,
- la maîtrise des transports.

□ Terrain de boules

Avant de lancer cet aménagement, M. Lordi précise qu'il convient d'attendre la fin des travaux prévus à la Maison de Village, notamment l'évacuation de la cuve de gaz qui servait au chauffage précédent.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Irène PITOU Jacques CALMEJANE, Christian CHOMIENNE, Christian LORDI, Jean-Luc THOMAS, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gilles AULOY, Jean-Pierre LECOQ, Pierre LEMERCIER, Charles PORRONE, Thierry VARNIÈRE, Alain TRÉGLOS.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

L'association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure comprend trois services principaux : l'aide aux victimes, l'indemnisation et l'administrateur ad hoc.

Ces services peuvent intervenir à la demande des victimes, du Juge d'Application des Peines et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, du Juge des Enfants, sur réquisition du Procureur de la République, en partenariat avec les médiateurs, délégués du Procureur

(notamment pour les classements sous condition)...

Une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, psychologues, assistants socio judiciaires, assistantes sociales, est à l'écoute du public.

Le service d'aide aux victimes vous apportera des réponses ou vous orientera vers ses partenaires pour toutes questions d'ordre juridique, vous écoutera, vous accompagnera dans vos démarches et pourra vous mettre en relation avec des psychologues.

Des permanences dans les deux Tribunaux de Grande Instance et dans l'ensemble du département ainsi qu'une ligne téléphonique (**02 32 23 15 15**) sont à votre disposition. Ces lieux d'accueil et d'écoute sont recensés sur les plaquettes disponibles auprès des Mairies, des Maisons de justice, Gendarmeries, Commissariats, Assistantes Sociales de l'Eure.

Les permanences de votre canton ont lieu à :

L'annexe de la Mairie des ANDELYS, rue des oiseaux, le 1^{er} mercredi du mois de 15 h à 17 h.

La gendarmerie des ANDELYS, 21 rue de la libération, le 3^e mercredi du mois de 14 h à 16 h.

PROCHAINES PERMANENCES 2008
de Laure DAEL, Conseillère Générale

Les Mardis 15 janvier, 4 mars et 20 mai
de 9 h à 10 h
en mairie de Port-Mort

Mme Laure DAEL
6, rue des Déportés Martyrs 27700 LES ANDELYS
Tél. : 02 32 21 29 58 • Fax : 02 32 31 50 48
E-mail : laure.dael@cg27.fr



Tournoi de TAROT



Samedi
1^{er}
Décembre

Maison de Village
à partir de 20 h 30



SOLUTIONS JEUX n°41

MOTS FLÉCHÉS N°.16 - B.CIRET

	F		E		M		E		S		P		P	
P	O	R	T	M	O	R	T	A	I	S	E		R	E
	N	O		A	L	E	N	E		O	R	V	E	T
O	T	A	R	I	E		A	R	T	I	F	I	C	E
	A	N	I	S		P		O	R		U	N	I	
P	I	N		O	L	E	O	D	U	C	S		S	E
	N	E	U	N	E	U		R	I	R	E	S		G
N	I		N		G		V	O	T	E	R		I	R
	E	T	I	R	A	S		M	E	T		C	L	E
C	R	O	T	A	L		D	E	S	O	L	E		N
		M	E	L	E	R	A	S		I	O	D	E	E
T	H	E	S	E		U	N		A	S	T	A	T	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

HORIZONTALEMENT

A. Il a ses cellules. - **B.** Abondantes dans des herbes. - **C.** Suite d'une grossesse. - **D.** Un troyen. - Envoie. - **E.** Couvertes de vapeur d'eau. - **F.** Quantité. - Route italienne. - **G.** Note. - Tues. - **H.** Pays. - Sans voile. - **I.** Petites pièces. - Supprimât.

VERTICALEMENT

1. Au fond des gondoles - **2.** À lui. - Un pro de la motorisation. - **3.** Pigmentées de jaune brun. - Or. - **4.** Habitats. - **5.** D'être. - Terminaison. - **6.** Pauvre. - **7.** Énoncent. - **8.** Il a précédé Neptune ou Poséidon. - Trempa la chemise. - **9.** Donne sommeil. - Avec.

SUDOKU'S N° 07

7	9	5	8	1	4	2	6	3
6	8	3	7	2	9	5	4	1
2	4	1	5	6	3	7	8	9
5	1	7	9	3	8	6	2	4
9	2	8	1	4	6	3	5	7
4	3	6	2	7	5	1	9	8
1	6	9	4	5	7	8	3	2
8	5	2	3	9	1	4	7	6
3	7	4	6	8	2	9	1	5

MOTS CROISÉS N° 40

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	C	O	S	T	U	M	I	E	R
B	A	B	O	U	T	I	S	S	E
C	S	U	S	P	E	N	T	E	S
D	S	S		A	R	I	A		S
E	E		A	M	I		M	M	A
F	R		A	N	U	B	I	S	
G	O	T	E	R		N	U	L	S
H	L	A	B	O	U	I	L	L	E
I	E	G	E	S	T	E		E	S

LES MOTS FLÉCHÉS

par Bernard Ciret

n°17

SIÈGES ROYAUX	STÉRILISER	MÉTAL	MÂCHOIRES	CONIFÈRES	NEZ	HABITER	DIX-NEUVIÈME
AVANT LE VOYAGE	SAISON	CRÉATION	SEUL	PRONOM	COLÈRES	RELEVÉ	
					FIN D'INFINITIF		
RETIRER			LÉGUME				DÉTRESSE
SANS ÉNERGIE			PARFOIS INDIENS				
			ARSENIC	AGENTS DE POLICE	FOSSES	ROBE DE JUMENT	
						PARIÁT	
TENTES	SUIT LE DOCTEUR	CHAUF- FEURS			À L'ORIGINE DE LA TIGE	NOUVEL UT	
			PRÉPOSI- TION	CONTESTA- TIONS		AGRÉABLES	
			COCO	À L'ABRI			
DIFFICULTÉ	TRÈS MINCES			AFFRÉTER			ÉLIMÉES
	MANCHE			EMBARCA- TION			
		RHÉSUS		CHIGNON			MAGAZINE
CONTIGUË	AVEC CANAL+	PÉRIODE	LIQUEURS				
			SALUT				
					CINQUANTE	IL LUI ARRIVE DE FLOTTER	
PIÈCE DE JEU	ORGANISER				VILLE DU NORD		
				TRANSPIRE		POSSESSIF	

NDLR : La grille proposée par le deuxième challenger annoncé dans le précédent numéro s'étant avérée inexploitable, c'est de nouveau Bernard Ciret qui nous propose une nouvelle grille. Bravo, et encore merci ;-)

SUDOKU's

Grilles générées par « Sudoku Infini » - Mindscape ©

n°8

Niveaux de difficulté et temps « théorique » de résolution (annoncés par les auteurs du logiciel) :

• Facile 9 min. • • Normal 12 min. • • • Difficile 18 min. • • • • Très difficile (Démoniaque !) 25 min.

☀☀☀

		9		3		4	
3		6		9		8	5
8				2	1	7	9
1			9			5	
	2				7	4	3
			3				
	8			6			4
		3	5			6	8
6							

☀☀☀

		3		8			
	7					1	
					4		3
		8			3		
			5	6		7	
	1						2
7				9	1		
6				3			5
8						2	1

☀☀☀

4	5						
3			9			1	
	8	7			6		
	2	8	4				
	9		6		3		7
						2	
			5				
7						3	9
	4		3		6		2
						8	

Administratif

Mairie

Maire : Guillemette ALQUIER • Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande Rue • Horaires d'ouverture :
tél./fax : 02 32 52 61 46 Lundi : 08h30 - 12h30
e-mail : mairie@port-mort.com Mercredi : 09h00 - 12h00
Internet : www.port-mort.com Jeudi : 15h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, Rue Flavigny • Horaires d'ouverture :
27700 LES ANDELYS du lundi au vendredi :
tél. : 02 32 71 25 20 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00
fax : 02 32 51 43 57
e-mail : contact@cc-andelys.fr • Internet : www.cc-andelys.fr

Artisans

Aménagements, rénovation, pose de Placo®

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, Rue de Seine
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Couture d'Ameublement

Patricia FERNANDEZ Au Fil du Quai • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
Sur rendez-vous.

Électricité générale

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax : 02 32 52 87 54 • mob. : 06 83 12 32 92

Ferronnerie d'art, pose de Placo®, petite maçonnerie

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roche
mob. : 06 14 56 48 12

Maçonnerie – Couverture

□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71
□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55

Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15

Plombier - Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30

Associations

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque...
Frédéric LUCAS • tél. 02 32 53 34 66

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. 02 32 52 06 75
e-mail : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Sauvagerie du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. 06 17 38 33 86
e-mail : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Carole RIBEIRO • tél. 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Patrick DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 82 64 04 18
e-mail : dana.patrick@wanadoo.fr

Société de Chasse

Lucien CAILLOT • tél. 02 32 52 09 61

Commerces

Boucherie-Charcuterie

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-20h00 Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi • **Dépôt de pain le Mardi.**

Café-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie

Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00
Samedi : 7h30-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi • **Dépôt de pain tous les jours, sauf le Mardi.**

Pizzeria ambulante

J'LOO PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 12 69 41 43 - Commandes bienvenues...
Le JEUDI à partir de 17h30.

Services

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, Rue de la Roche
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, Rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78

Immobilier

Rodolphe DELAMOTTE Courtier CAFFI
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

Internet - Développement et programmation de sites

Alain CLERFEUILLE Pixel-O-Grafy • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
e-mail : aclerfeuille@pixelografy.com • Internet : www.pixelografy.com

Location touristique (agréeée cléVacances)

Odette COLOMBINI • Meublé de tourisme 3* • 6, rue des Ormetteaux
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande Rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com • Internet : www.assistadom.com

Taxi - Toutes prestations, véhicule 9 places

Pascal DRAGÉE
mob. : 06 16 58 53 44 • fax. : 02 32 52 68 13

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande Rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
e-mail : relation.client@akeo.fr • Internet : www.akeo.fr

Équitation

Poney-club - Apprentissage, entraînement, promenade

Christelle BECQUET Le Haras des Fleurs • 35, Rue de la Roche
tél. : 02 32 69 52 13 • mob. : 06 86 81 12 63

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr • Internet : www.godignon.com

Industrie

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr • Internet : www.allandetrobert.fr

Médical

Infirmières D.E.

Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER • Cabinet : 83, Grande Rue
Lundi au Vendredi, sans RV : 7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30. Journée : sur RV.
Week end : sur RV uniquement
tél. : 02 32 52 58 72

Restaurant

L'Auberge des Pêcheurs (Michelin®)

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

Travaux publics

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09

Urgences

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18 ■ Samu : 15

Général des Eaux : 0811 900 800 ■ EDF/GDF : 0810 027 028

SOS Médecin : 02 32 33 32 32 ■ Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

(appel gratuit à partir d'un poste fixe)

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72